

PUBLICATION LE 06 mars 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Integrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Travaux de Réaménagement et de Réhabilitation du CEER Issoudun - Maîtrise d'oeuvre
Référence	2026-PAM0016
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	INDRE 36020 CHATEAUROUX
Durée	15 mois
Description	Prestation de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du réaménagement et de la réhabilitation du CEER d'Issoudun. L'équipe du maître d'oeuvre devra être composée d'un architecte DPLG (mandataire), un BET fluide, un BET structure et d'un BET thermique. Missions attendues : DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, AMT, EXE, DET, AOR et OPC. L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à 1 000 000 € TTC Les délais d'exécution s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 184 semaines.
Code CPV principal	71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Autres exigences économiques ou financières : - Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat DC2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 3 ans. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire - Attestation d'assurances RC et professionnelle - Attestation d'inscription à l'ordre des architectes pour le mandataire - certificat de visite

Marché réservé : Non

	Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Oui Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché.
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Montant global TTC 40 % : La valeur technique
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u> administratifs service des marchés Tél : 02 54 08 37 54
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Offres	Remise des offres le 01/04/26 à 17h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Renseignements complémentaires	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. infos complémentaire peuvent être obtenus : Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 54/55 Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paie ment par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant. Groupe ment solidaire ou conjoint. Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr SIRET : 17870005000010 Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 06/03/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre